

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT : Coll ge Fran ois  
Mauriac – 33160 ST MEDARD EN  
JALLES

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ann e scolaire : 2018-2019

Num ro de s ance : 3

Date de convocation : 26 novembre 2018

Pr sidence de : Mme LEMONNIER-  
RANCON Anne-Fr d rique

Quorum : 16

Nombre des pr sents : 20

Nombre d'absents excus s : 7

### SOMMAIRE

#### DES QUESTIONS TRAIT ES

	D�cision	Page	Num�ro d'acte	Pi�ces jointes	
	Avis Vote Extrait Motion			d�signation	N�
- approbation PV du 8 nov 2018	unanimit�	3			
- convention Esealys	unanimit�	5	10		
- budget 2019	unanimit�	5	9		
- questions diverses		7			

Signature :



## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du :

	Qualité	Nom – Prénom	Titulaires			Suppléants		
			P	A	E	Nom-Prénom	P	A
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	LEMONNIER- RANÇON A.F.	x					
	Adjoint	HEBERT D.	x					
	Gestionnaire	CHAMPOUX E.			x			
	CPE	BORDAS- CHEKROUN S.	X					
	.....							
	.....							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	MANGON J.		X				
	Commune siège	VERSEPUY A. LE MOLLER C.			X			
	Représentant CUB	BOUTEYRE J.		X				
	.....							
<b>Personnalité qualifiée</b>		FAGET V. TRICHARD J.L.	X		X			
<b>Total 10</b>								
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	LALAGUE S.	X					
		SOUSSENS S.	X					
		ROCHEFORT C.	X					
		FORMON C.	X					
		LITVAK						
		DAGREOU C.	X					
		CORROY						
	MONTANÉ C.	X						
	DEBELLEIX H.				X	LALANNE- TISNE	X	
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	DOURIN J.B.	X					
DESJARDINS E.				X				
BESSOU M.		X						
<b>Total 10</b>								
<b>Parents d'élèves et élèves</b>		AMESTOY K.	X					
		BERBIS C.	X					
		AUDEBERT C.			X	CANOUE	X	
		CAUCHOIS C.M.	X					
		PIQUET M.	X					
		WOITRAIN C. BACHELIER V.	X	X				
<b>Elèves</b>		BARRIERE A.	X					
		PIE R.	X					
		DUBUSSE Z.	X					
<b>Total 10</b>								

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme Lemonnier à 17h30.

Le secrétariat de séance est assuré par les parents indépendants (LPI).

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 novembre 2018 :

Mme Lemonnier fait remarquer une coquille dans la date du procès-verbal. Il faut lire 8 novembre 2018 au lieu de 19 octobre 2018. M.Soussens demande l'ajout d'une précision dans la rubrique III §2) a : « le foyer verse 10€ par élève et par jour »

L'assemblée est d'accord avec ces modifications.

Vote à l'unanimité

Mme Lemonnier présente l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Il concernera principalement le budget. Elle remercie M.Dourin qui a travaillé à l'élaboration du budget en l'absence de M.Champoux.

Mme Lemonnier rappelle les priorités de ce budget :

- protéger l'équilibre du chapitre consacré à la pédagogie ;
- protéger les projets de voyages et de sorties pour poursuivre une ouverture à la culture ;
- maintenir le renouvellement du matériel

En 2019, la collectivité territoriale fournit un effort supplémentaire grâce à une dotation directe versée pour l'achat de vêtements de travail et de protection pour le personnel territorial.

Cette année, la contribution par élève passe de 10€ à 12€ intégrant le renouvellement numérique.

L'an dernier, la dotation globale était de 120 163€. Cette année, elle sera de 120 644€.

**RUBRIQUE II VIE SCOLAIRE, SCOLARITE, STAGES**

--

--

Convention Easilys : pour le renouvellement nécessaire du logiciel du service de la restauration.

**Vote à l'unanimité**

Présentation du budget 2019 :

la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est de 120 644€. Elle contribue principalement au financement des services AP (activités pédagogiques) et ALO (administration et logistique).

Le service AP est à l'équilibre et permet le financement des fournitures par matière d'enseignement, la logistique pédagogique (photocopies, manuels scolaires,...), les projets culturels (chante-école, théâtre, cinéma,...), les projets d'établissement (actions du CESC, Aquinet, secourisme,...), les voyages et les sorties.

Le service ALO permet le financement de l'administration du collège (fournitures papier, assurances, affranchissement, téléphone, fournitures de l'infirmerie,...) et la gestion du bâtiment (entretien, maintenance,...). Ce service n'est pas à l'équilibre de 7283,80€ dû aux amortissements et à la décote du matériel. C'est une somme « perdue » qui doit apparaître dans les dépenses.

Le service SRH (restauration et hébergement) est à l'équilibre. Il est financé avec les factures de cantine. A noter que dans l'achat des denrées, la part du « bio » est proche des 32% et celle des denrées locales est de 7%. Au 1er janvier 2019, le prix du ticket de cantine augmentera de 1ct.

Le service OPC (opération en capital) est à 0€ car rien n'est prévu.

Le service BN (bourses nationales) a reçu 28416€ reversée aux boursiers. Elle correspond à l'aide de 74 boursiers taux 1 (105€), à 42 boursiers taux 2 (288€) et à 19 boursiers taux 3 (450€).

Le service VE (vie de l'élève) est à l'équilibre. Il reçoit des aides de l'Etat et du Département afin de financer les fonds sociaux et le complément d'aide aux boursiers pour le paiement de la cantine. Il permet aussi le financement d'associations agréées par l'Education Nationale pour l'aide aux devoirs. Malheureusement, ces associations ne répondent pas positivement aux sollicitations car elles font appel principalement à des étudiants qui sont peu nombreux dans le secteur de St Médard et peu disponibles pour 17h.

**Vote à l'unanimité**

**RUBRIQUE IV. PERSONNEL**

## RUBRIQUE V – QUESTIONS DIVERSES

- Dates des réunions parents/professeurs (LPI) : les parents LPI remercient la direction qui n'a pas attendu le conseil d'administration pour communiquer sur Pronote les dates des différentes réunions.
- Modalités d'inscription à « devoirs faits » (LPI) : les professeurs principaux font un bilan avec les autres professeurs pour cibler les élèves qui en ont le plus besoin. Une fiche est transmise aux familles pour validation. Un créneau horaire a été fixé pour chaque classe. Les élèves peuvent aussi venir de leur propre initiative, il suffit pour cela de faire une demande dans le carnet de correspondance. A l'heure actuelle, la direction déplore la faible participation à ce dispositif ainsi que le manque de persévérance et d'assiduité des inscrits. Il est rappelé que tout élève inscrit doit assister obligatoirement aux séances au même titre qu'un cours.
- Retours sur la mise en place des médiateurs (LPI) : il s'agit de la 2ème année de fonctionnement. Il y a un groupe d'une dizaine d'élèves qui s'occupe de régler les conflits entre pairs. L'inscription se fait sur un cahier à la Vie Scolaire et les réunions ont ensuite lieu au foyer les mardis et les vendredis. Ces médiateurs peuvent aussi agir à tout moment pendant les récréations. Une formation aura lieu courant janvier pour les élèves de 6ème, élèves déjà sensibilisés depuis le CM1/CM2.
- Accès aux casiers (LPI) : les ½ pensionnaires (en 6ème et 5ème) peuvent y accéder à 11h30 à l'heure de l'ouverture du portail aux externes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.